

## Au sommaire

- 6 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**  
**Emprunt / Prêt.** Prescription de l'action en paiement de la banque en cas de décès d'un débiteur solidaire  
**Urbanisme / Construction.** Conséquences du défaut d'enregistrement d'une transaction intervenue en matière d'urbanisme  
**Vente.** Dol, vices cachés et transaction entre vendeur et acquéreur pour la réalisation de travaux
- 9 ENTREPRISE**  
**Liquidation judiciaire.** Validité de la tierce opposition du liquidateur contre une disposition du jugement de divorce du débiteur
- 10 FAMILLE - PATRIMOINE**  
**Successions / Libéralités.** Acceptation à concurrence de l'actif net : interprétation stricte du formalisme  
**Successions / Libéralités.** Conditions de modification des charges d'une libéralité acceptée par une commune
- 12 FISCAL**  
**Enregistrement.** Taux du paiement fractionné ou différé des droits d'enregistrement et de TPF pour 2019  
**Revenus fonciers.** Déductibilité des revenus fonciers en cas de démembrement de propriété  
**Impôt sur le revenu.** Conséquences fiscales du décès du loueur en meublé

## À LA Une

### Précisions sur les modalités d'imposition de l'IFI

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'ISF a été supprimé et remplacé par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), codifié aux articles 964 et suivants du Code général des impôts (CGI).

Deux réponses ministérielles récentes apportent des précisions sur les modalités d'imposition de l'IFI. La première porte sur les conditions d'exonération des actifs immobiliers faisant l'objet d'un crédit-bail et la seconde sur la détermination de la fraction imposable de la valeur des parts ou actions détenues par un redevable, représentative de biens immobiliers.

Enfin, sera évoquée la décision du Conseil constitutionnel du 15 janvier 2019, validant les dispositions du premier alinéa du paragraphe II de l'article 979 du CGI relatif au plafonnement de l'IFI. > **LIRE P. 1**

*Un encart publicitaire « Kiosque Lextenso 2019 » est joint au présent numéro*